

**Installation et réparation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie
Poitou-Charentes, Limousin et Auvergne
Entreprises incluses dans le rapport (2023/1910)**

- A2C - ATELIER CREUSOIS DE CHAUDRONNERIE
- ABG
- AJT - ATELIER JEROME TURCOTTI
- AROC - ATELIER ROCHELAIS D'OUVRAGES CHAUDRONNES SOIT A R O C
- ASCI DEFENSE
- ATI - ASSISTANCE TECHNIQUE INDUSTRIELLE
- ATLANTIC MAINTENANCE
- CIC - RJ TUYAUTERIE MAINTENANCE
- DUOMETAL
- DURUM
- ERETI
- ESPO
- FG DIFFUSION
- HEURTEBISE ET FILS
- MGS
- NCIMC
- SH INDUSTRIE
- SMES STE DE MONTAGE ET D'ENTRETIEN DE SILOS
- SOTIS 63
- SP SERVICES
- SUMMOP 86
- TCM ENERGIES ET SERVICES
- THERMAFLU

**Installation et réparation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie
Poitou-Charentes, Limousin et Auvergne
Bon de commande (2023/1910)**

Je commande un exemplaire de ce rapport comprenant les fiches des 23 entreprises. Règlement à réception de l'étude et de la facture. Le support clé USB est fourni avec la mise à jour internet activée jusqu'à fin août 2024.

- | | | |
|--|---------------------------|---------------------------|
| <input type="checkbox"/> support papier | 225 € HT | |
| <input type="checkbox"/> support PDF | 225 € HT | adresse e-mail impérative |
| <input type="checkbox"/> support clé USB | 325 € HT | |
| <input type="checkbox"/> papier et clé USB | 550 € 440 € HT | remise de 20% |

Société
A l'attention de
Adresse
CP et ville

Tampon ou signature

A retourner à **La Loupe Financière** par courrier, par mail ou par fax – mail **LLF@LLF.FR** – fax **+33 4 76 99 93 92**

Tout rapport commandé sera livré accompagné d'une facture correspondante (TVA par autoliquidation). Les frais de port sont compris dans les tarifs ci-dessus. Bien que toutes précautions possibles soient prises pour s'assurer de l'exactitude des informations contenues dans ce rapport, il est possible que des erreurs ou omissions soient présentes. Du fait que les données ne peuvent être vérifiées, La Loupe Financière décline toute responsabilité quant à ces erreurs ou omissions. En tous les cas, il ne saurait être réclamé ni obtenu autre chose que le remboursement du coût d'acquisition du présent rapport. [†2]